



DCM2025/0930-02

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

Procuration : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Aurélie STEPHAN, Eléonore KERMARREC, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Bruno DUTERTRE (pouvoir à Raymond LE GOUËFF), Gérald TASSET (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT), Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absents excusés : Maurice JOLY, Christine BUGNY-BRAILLY, Myriam BOUGARAN ;

A été élu secrétaire de séance : Jean-Yves TREBAOL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) CONCERNANT LE MULTI ACCUEIL

Rapporteur : Monsieur Thomas PLUVINAGE

Afin d'améliorer le fonctionnement du multi-accueil, de répondre aux besoins des familles et de se conformer aux obligations réglementaires, plusieurs investissements sont nécessaires :

- Acquisition d'un logiciel de gestion : 5 000,00 € HT,
- Remplacement de la vaisselle, bavoirs et tabliers suite à la loi EGALIM : 480,86 € HT,
- Remplacement du sol souple extérieur de l'aire de jeux pour garantir la sécurité des enfants : 10 682,30 € HT.

Ces dépenses représentent un montant total de 16 163,16 € HT. Elles sont éligibles aux aides de la C.A.F. au titre des « Équipements de la petite enfance ». Le montant de la subvention sollicitée est indiqué à titre **prévisionnel**, sur la base des estimations disponibles à ce jour, et pourra être ajusté en fonction du plan de financement retenu par la C.A.F.

Avis de la commission Finances-Personnel-Administration Générale-Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De demander une subvention de 12 930.00 € à la C.A.F. ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette demande.

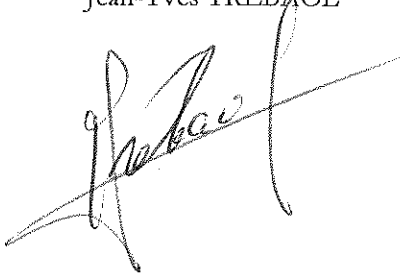
Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la demande de subvention à la C.A.F. pour un montant de 12 930,00 € hors taxes.

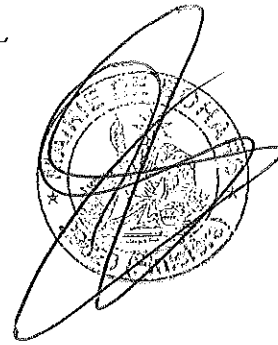
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette demande.

Fait en mairie, le 1^{er} octobre 2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves TREBAOL



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.